

## Un nouveau souffle pour les éoliennes?

**S**uite au jugement du Tribunal administratif cantonal donnant raison aux opposants au projet d'éoliennes à Crêt-Meuron, le Département de la gestion du territoire indique qu'il a déposé un recours au Tribunal fédéral contre cette décision. Pour mémoire, ce sont sept éoliennes de 93 mètres de haut sur une surface totale de 100 hectares qu'il était prévu d'installer sur le site, entre La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran.

Le Tribunal administratif avait effectué la pesée des intérêts entre l'utilité du projet du point de vue énergétique et son impact sur le paysage: il avait estimé que la faible production d'énergie ne suffisait pas à contrebalancer l'atteinte de ces installations sur le paysage. A noter que cette décision du juge neuchâtelois est la première du genre en Suisse, donnant raison aux recourants, parmi lesquels figurent la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et Patrimoine suisse.

### A contresens de l'histoire?

Si elle a plu aux défenseurs des crêtes du Jura neuchâtelois, cette interprétation a laissé perplexes les promo-



Le sort des éoliennes de Crêt-Meuron est entre les mains du TF. PHOTO SP

teurs du projet, ainsi que l'association Suisse Eole. Organisation nationale pour la promotion de l'énergie éolienne, celle-ci estime cette décision «aussi grave que surprenante, car elle s'inscrit à contresens de l'histoire».

C'est avec «la plus vive inquiétude» que Suisse Eole a accueilli ce verdict jugé «incompréhensible à l'heure de la mise en œuvre du protocole de Kyoto, du débat sur le CO2 et de l'augmentation du pétrole due à une demande toujours plus forte.» C'est le Tribunal fédéral qui sera appelé à trancher. /CPA

